

**Cycle de formation DPO
sur la protection des données personnelles
dans le domaine de la santé**

22&23, 29 septembre et 13/14 octobre 2022

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître les évolutions de la réglementation sur la protection des données personnelles, les spécificités du secteur de la santé
- Appréhender et comprendre les obligations du responsable de traitement et du sous-traitant
- Comprendre le rôle du DPO et de ses missions, avec des cas pratiques et mises en situation

Compétences visées

- Maîtriser la réglementation sur la protection des données personnelles dans la santé
- Maîtriser les outils permettant la mise en conformité avec la réglementation
- Répondre aux exigences de compétences et de savoir-faire du DPO en vue de présenter la certification

Contenu des sessions de formation

- 1. Réglementation générale sur la protection des données**
 - Définitions
 - Principes fondamentaux applicables aux traitements des données personnelles
 - Conditions de licéité du traitement
 - Dispositions spécifiques à certaines données
 - Droit des personnes concernées
- 2. Le Responsable de traitement et le sous-traitant**
 - Le responsable du traitement
 - Le sous- traitant
 - Hébergement des données de santé
 - Sécurisation des données
- 3. Les autorités de contrôle**
 - La CNIL
 - Coopération avec les autorités de contrôle européennes
 - Contrôles de la CNIL
 - Sanctions
 - Anticiper un contrôle
- 4. Le rôle du DPO**
 - Désignation et fin de mission du DPO
 - Fonctions et missions du DPO
 - Rôle du DPO dans la tenue du registre, dans l'étude des risques
 - Connaissances spécifiques du secteur
- 5. Les outils du DPO pour assurer la conformité**
 - Documentation
 - Procédures / audits
 - Registre des activités de traitements (deux exemples de fiches)
 - Analyse d'impact (cas pratiques).

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public

- Responsable de traitement
- Délégué à la protection des données
- Toute personne concernée par le traitement des données personnelles

Durée de la formation

La durée de cette formation en présentiel ou à distance est de 35 heures.

Elle se déroule en 5 séances d'une journée de 7 heures.

Une feuille de présence sera signée lors de chacune de ces journées.

Une attestation de présence est remise au participant.

Méthode d'évaluation

Tests d'évaluation à l'issue de chaque journée

Questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Moyens techniques

Plateforme de formation : Zoom

Possibilité de poser les questions en discussion publique et discussions privées, possibilité de lever la main, caméra et micro

Assistance technique joignable à tout moment pendant la formation par discussion privée

- Moyen pédagogique

Méthode expositive et participative

Remise du support de formation ainsi que les textes de référence

- Encadrement

Animée par Maître Isabelle Vigier

Avocat en droit des affaires et en droit de la santé, accompagne les différents acteurs de la santé.

Ancienne directrice juridique, ses expériences au sein de différents laboratoires pharmaceutiques lui ont permis d'avoir une connaissance complète du processus de développement des produits de santé, de la recherche à leur commercialisation. Elle intervient sur l'ensemble des problématiques liées aux médicaments, aux dispositifs médicaux, l'e-santé. Sa pratique couvre les données personnelles, le droit des contrats, la réglementation pharmaceutique, l'éthique et la compliance.

Tarifs

Formation en inter-entreprise	
Cycle de formation « protection des données personnelles dans le domaine de la santé » en 5 séances d'une journée chacune	
5 journées en présentiel ou à distance <ul style="list-style-type: none">- Remise du support de formation et de la documentation associée- Temps de questions/réponses par participant- Accès à Le Coin du DPO pendant la durée de la formation	1 000 €HT/jour/ participant Soit 5 000 €HT pour 5 jours de formation

Lieu des sessions de formation en présentiel : 6 boulevard Beaumarchais, Paris 11^e, Métro Bastille.
Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les tarifs.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 6175375.
Les formations peuvent être prises en charge par les organismes de financement de la formation (OPCO).
L'organisme de formation est certifié QUALIOPF

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et le cabinet.

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap.
Contacter Maître Isabelle Vigier au 06 13 20 82 06 pour échanger sur un aménagement spécifique.

Contact

formation@vigier-avocats.com